



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2012

**Étaient présents** : Mmes, Marie Gaillard, Suzanne Sagnes, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte, Annie Baix, Nathalie Rousset  
MM. Jean-Jacques Baix, Robert Masse, André Viallon, Jean-Jacques Schell, Didier Maneval, Olivier Balme, Jean-Marc Brottes

**Excusés** :

M. Frédéric André (pouvoir à Robert Masse)  
M. Jean-Claude Bernard (pouvoir à Suzanne Sagnes)  
M. Jean-Claude Roche (pouvoir à Jean-Marc Brottes)  
M. Willam Riffard (pouvoir à Eliane Wauquiez-Motte)  
Mme Valérie Chazot (pouvoir à Marie Gaillard)

**Absents** :

M. Bernard Cheynel  
M. Francis Valla

**Secrétaire** : Madame Suzanne Sagnes

◇◇◇◇◇◇

La séance du Conseil Municipal est déclarée ouverte à 20 heures par Madame le Maire.

◇◇◇◇◇◇

### ■ Administration de l'assemblée délibérante

*Madame le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le compte rendu du 19 juillet.*

*Nathalie Rousset sollicite une modification page 5 – article SAGE.*

*« Nathalie Rousset demande » est remplacé par « Nathalie Rousset explique ».*

*Le compte-rendu du conseil municipal du 19 juillet 2012 est adopté à l'unanimité.*

### ■ Plan Local d'Urbanisme : procédures de révision simplifiée et de modification

Une délibération a été prise lors du Conseil Municipal du 26 mai 2011 autorisant la révision du PLU pour la création d'une zone artisanale dans le secteur des Barandons. De manière concomitante, la commune a lancé une révision simplifiée pour des demandes émanant de particuliers. Le cabinet SAUNIER et associés (le bureau d'études ayant établi le PLU originel et la 1<sup>ère</sup> modification en 2010) a analysé les nombreuses demandes individuelles des particuliers. 6 demandes sont recevables et feront l'objet d'une enquête publique. Il convient de prendre une délibération modifiant celle du 26 mai 2011 en détaillant les 6 objets concernés.

Une modification du règlement du PLU est aussi nécessaire afin de prendre en compte les éléments suivants :

- Intégrer dans le dossier PLU le droit de préemption urbain sur les fonds de commerce qui a fait l'objet d'une délibération en 2010 ;
- Couleur des toitures : le PLU actuel prescrit des matériaux de teinte gris, brun ou rouge ancien. Il convient de mentionner la modification suivante :
  - o Concernant le remplacement des couvertures de couleur rouge ancien, la couleur sera identique à celle existante ;
  - o Dans tous les cas, le matériau de couleur rouge ancien sera privilégié ;
- Peyberninc : mentionner sur le plan la zone NS (oubli sur le document précédent) ;
- Supprimer le recul de 75 m le long de la RD103 et de la RD15 (décret n°2009-615 du 3 juin 2009).

Madame le Maire demande une modification « Dans le cas des constructions neuves » sera remplacé par « Dans tous les cas ».

Nathalie Rousset s'interroge sur la raison pour laquelle on souhaite cette modification au niveau des couleurs de tuiles.

Madame le Maire répond que, par le passé les toitures de notre village étaient rouges et sont devenues noires au fil du temps pour imiter la lauze. Sachant que seules les fermes étaient couvertes en lauze.

*Voté à l'unanimité*

#### ■ Cession de chemin communal

Une délibération a été prise le 09 mai 2005 pour la cession d'un chemin rural au profit de Monsieur Laurent BARD à la Vigne. Cette cession a été confirmée à la suite de l'enquête publique qui a fait l'objet d'une délibération le 15 octobre 2010. Afin de régulariser cette vente, Maitre ROCHER souhaite qu'il soit précisé par délibération le numéro de la parcelle BH 214 pour une surface de 876m<sup>2</sup>.

*Voté à l'unanimité.*

#### ■ Finances communales

##### *Décision modificative n°1 au budget général*

Il convient de prendre une décision modificative sur le budget général de l'exercice 2012 :

- Piscine-école : il convient de faire réaliser l'étanchéité de la toiture pour un montant de 15.100,00€ TTC ;
- Aire de loisirs : le budget 2012 de 80.920,00€ TTC comprenait le skate park et les jeux d'enfants derrière la mairie et au Fraisse (terrain de tennis). La réalisation de la structure du skate park en enrobé nécessite une dépense complémentaire de 11.000,00€ TTC (skate park 58.000,00€ + plateforme 32.000,00€) ;
- Révision du PLU : des crédits complémentaires sont nécessaires à hauteur de 4.000,00€ pour le règlement du cabinet SAUNIER ;
- Maison des chasseurs : budget 2012 : 70.000,00€ TTC auquel il convient de rajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre et une provision pour aléas de 5.000,00€ TTC ;

- Voirie 2012 : après ajustement des travaux de voirie et des honoraires de maîtrise d'œuvre, il convient de prévoir une dépense complémentaire de 1.000,00€ TTC ;
- Acquisition de défibrillateurs : le budget 2012 a été fixé à 3.200,00€ TTC alors que l'acquisition est de 3.600,00€ TTC, soit une dépense complémentaire de 400,00€ TTC.

*Section d'investissement - Dépenses*

<b>Intitulés</b>	<b>Montants BP 2012</b>	<b>Mouvements</b>	<b>Nouveaux montants BP 2012</b>
Opération 0016 Compte 21318	75.000,00€	+ 15.100,00€	90.100,00€
Opération 0128 Compte 2118	81.920,00€	+ 11.000,00€	92.920,00€
Opération 0133 Compte 202	25.000,00€	+ 4.000,00€	29.000,00€
Opération 0142 Compte 21318	70.000,00€	+ 5.000,00€	75.000,00€
Opération 0143 Compte 2151	250.000,00€	+ 1.000,00€	251.000,00€
Opération 0144 Compte 21318	430.000,00€	- 36.500,00€	393.500,00€
Opération 0146 Compte 2128	3.200,00€	+ 400,00€	3.600,00€

*Section de fonctionnement - Dépenses*

<b>Intitulés</b>	<b>Montants BP 2012</b>	<b>Mouvements</b>	<b>Nouveaux montants BP 2012</b>
Chapitre 62 Compte 6284	0,00€	+ 1.200,00€	1.200,00€
Chapitre 65 Compte 65748	67.000,00€	- 1.200,00€	65.800,00€

*Voté à l'unanimité.*

*Décision modificative n°1 au budget annexe de la chaufferie bois*

La société DALKIA nous a adressé en juillet 2012 une facture de régularisation concernant la consommation d'énergie pour l'exercice 2011 tenant compte des index de révision d'un montant de 20.395,91€ HT. Cette facture aurait normalement été prise en charge sur l'exercice 2011 (pour mémoire recettes 2011 : 128.000,00€ HT pour un montant de dépenses de 100.000,00€ HT). Il convient d'ouvrir les crédits budgétaires suivants pour le règlement de cette facture :

*Section d'investissement - Dépenses*

<b>Intitulés</b>	<b>Montant BP 2012</b>	<b>Mouvements</b>	<b>Nouveaux montants BP 2012</b>
Opération 103 Compte 215324	20.000,00€	- 5.665,72€	14.334,28€

*Section d'investissement – Recettes*

<b>Intitulés</b>	<b>Montant BP 2012</b>	<b>Mouvements</b>	<b>Nouveaux montants BP 2012</b>
<b>Chapitre 021 Compte 021</b>	5.665,72€	- 5665.72€	0,00€

*Section de fonctionnement – Dépenses*

<b>Intitulés</b>	<b>Montant BP 2012</b>	<b>Mouvements</b>	<b>Nouveaux montants BP 2012</b>
<b>Chapitre 011 Compte 604</b>	60.000,00€	+ 33.561,90€	93.561,90€
<b>Chapitre 023 Compte 023</b>	5.665,72€	- 5665,72€	0,00€

*Section de fonctionnement – Recettes*

<b>Intitulés</b>	<b>Montants BP 2012</b>	<b>Mouvements</b>	<b>Nouveaux montants BP 2012</b>
<b>Chapitre 70 Compte 706</b>	100.000,00€	+ 20.000,00€	120.000,00€
<b>Chapitre 75 Compte 758</b>	0,00€	+ 1,00€	1,00€
<b>Chapitre 77 Compte 778</b>	0,00€	+ 7.895,18€	7.895,18€

*Voté à l'unanimité.*

*Mandats spéciaux accordés à madame le Maire*

Le Conseil Municipal est sollicité pour le remboursement à madame le Maire de déplacements à Paris (4 allers retours durant les mois de septembre et octobre 2012).

Madame le Maire indique qu'elle doit faire plusieurs déplacements à Paris durant les mois de septembre et octobre :

- Pour le lieu de mémoire (04 septembre pour le fonctionnement)
- Réunion avec Yad Vashem (12 septembre)
- Réunion à organiser pour le centre de tennis (date non fixée)
- Comité artistique pour le lieu de mémoire (10 octobre)

*Voté à l'unanimité.*

*Subvention exceptionnelle au Club de Bridge*

L'association du bridge sera transférée prochainement à la Maison des Bretchs au lieu et place du foyer Cévenol. Une demande a été faite pour l'acquisition d'un ordinateur portable d'un montant de 700,00€. Le conseil municipal est sollicité pour verser une subvention à cette association.

Le transfert du Club de Bridge nécessite l'acquisition de 2 armoires et un ordinateur portable.

Jean Jacques SCHELL signale que la salle retenue aux Bretchs pour le Club de Bridge n'est pas forcément le meilleur endroit.

André VIALON fait remarquer que des problèmes surgiront avec l'association de la soie.

*1 abstention (N. Rousset) et voté par 17 voix*

## ■ Marchés publics

### *Marché public pour la réhabilitation de la bibliothèque municipale : lots 3 et 5*

Ainsi qu'il avait été évoqué lors du conseil municipal du 19 juillet dernier, des négociations ont été engagées par la maîtrise d'œuvre pour les lots n°3 (menuiseries extérieures et aluminium) et n°5 (électricité courants faibles et courants forts). Pour mémoire :

- Lot n°3 Menuiseries extérieures aluminium : Ets CHAPUIS (Le Puy en Velay)  
Estimation : 57.245,00€ HT  
Proposition initiale : 109.612,74€ HT  
Nouvelle offre après négociation : 76.509,80€ HT
- Lot n°5 Electricité courants forts et courants faibles : Ets VALLA (Le Chambon sur Lignon)  
Estimation : 19.407,00€ HT  
Proposition initiale : 28.160,66€ HT  
Nouvelle offre après négociation : 18.333,73€ HT

Le total des offres à ce jour des lots n°1, 2, 3, 5 et 6 représente un total de 133.852,95€ HT, étant précisé qu'une nouvelle consultation aura lieu pour le lot n°4 (peinture et revêtement de sol). Le lot n°7 (ascenseur) reste en suspend.

Des échanges ont lieu entre les membres du conseil municipal quant aux écarts de coûts entre la proposition initiale et la proposition après négociation.

D'une part, les entreprises ont réétudiée leur proposition de manière plus approfondie, d'autre part des prestations ont été modifiées sans altérer la qualité.

*Voté à l'unanimité.*

### *Contrôle technique de la bibliothèque municipale*

Le bureau de contrôle SOCOTEC nous a transmis une proposition afin de réaliser les missions suivantes :

- Solidité des ouvrages et des éléments d'équipement dissociables et indissociables ;
- Sécurité des personnes dans les constructions relevant des ERP et des IGH.

Le coût est estimé à 2.800,00€ HT.

*Voté à l'unanimité.*

### *Skate Park*

Marché public du skate Park : avenant.

Le budget de l'exercice 2012 prévoyait la rénovation du Skate Park pour un montant de 55.000,00€ TTC. Afin de bénéficier d'une plateforme en parfait état, l'entreprise PAULET a réalisé un enrobé pour un montant de 32.817,04€ TTC. Quant à la réalisation de la structure du skate park, le marché public s'élève à 58.379,03€ TTC. Il convient de signer un avenant pour un montant de 3.379,03€ TTC.

*Voté à l'unanimité.*

## ■ Conventions diverses

### *Convention tripartite entre la commune, l'ONF et le PADFE*

Monsieur RAYMOND, gestionnaire du parcours aventure en forêt les Ecureuils, a sollicité madame le Maire pour le renouvellement de la convention le liant à la commune et à l'ONF et pour une diminution du prix du loyer de 2.000,00€ HT à 1.100,00€ HT hors révision annuelle.

Le conseil municipal souhaite que Monsieur RAYMOND communique le bilan de ses 3 dernières années. En conséquence, la décision sera reportée au prochain conseil.

*Voté à l'unanimité.*

### *Convention avec le SATEA du Conseil Général de la Haute Loire*

Il convient de renouveler la convention relative à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau conclue avec le Conseil Général pour l'année 2012. Le montant de la rémunération est de 1.302,84€.

*Voté à l'unanimité.*

### *Conclusion du bail civil avec TDF (antenne des Roussets)*

Concernant l'antenne située aux Roussets et gérée par TDF, il convient de renouveler le bail civil pour la location du terrain à l'entreprise. Le montant de la location est fixé à 2.500,00€ HT, hors révision annuelle.

*Voté à l'unanimité.*

## ■ Rapport des commissions municipales

## ■ Questions diverses

### *Convention avec Bel Horizon pour le stade*

Il est rappelé qu'une convention est régularisée chaque année avec Bel Horizon pour la mise à disposition du stade durant la saison d'été.

La convention pour l'année 2011 avait été fixée à 3000 euros pour une occupation de 32 jours.

Pour l'année 2012 l'occupation a été de 18 jours, ce qui représente un loyer arrondi à 1700 euros.

Un tour de table est fait afin de connaître la position de chaque membre du conseil municipal.

*Voté à l'unanimité.*

### *Monsieur FEVELAT producteur de fruits et légumes*

Madame le Maire a reçu un courrier de Mr Févelat, producteur de fruits et légumes par lequel il souhaite que le marché du mercredi soit prolongé au mois de septembre.

A la demande de différents producteurs, le marché du mercredi est prolongé pour les mois de septembre et octobre.

*Voté à l'unanimité.*

### *Forum des associations*

Jean-Jacques Schell signale que la 3<sup>ème</sup> édition du forum des associations aura lieu à Tence le samedi 08 septembre en même temps que le semi-marathon.

Les membres du conseil municipal sont cordialement invités par la CCHL.

### *Station pleine nature et respirando*

Les dossiers sont à faire parvenir à la CCHL pour le 10 septembre au plus tard.

Les demandes concernent :

- Le Club House
- Le parcours de santé (dossier incomplet)
- Aire de stationnement jour camping-car.

### *Modification du PLU*

Madame le Maire précise que plusieurs artisans ou entreprises sont intéressés par la future zone artisanale.

Elle demande à Jean-Jacques Schell au titre de la CCHL de faire diligence pour faire avancer ce dossier en priorité.

### *Poubelles*

Plusieurs réunions de médiation sont proposées par Gérard Roche, sénateur, président du conseil général, afin d'éviter que le phénomène de blocage ne s'amplifie.

Madame le Maire informe que sauf avis contraire des conseillers elle envisage d'adresser un courrier au SICTOM afin de différer la livraison des bacs « privés ».

◇◇◇◇◇◇

La séance est levée à 21 heures 30.

◇◇◇◇◇◇